

Image not found or type unknown



Location: le propriétaire veut faire payer les nuits des..

Par **possémé**, le **28/08/2009** à **12:31**

Bonjour,
Je viens de recevoir le contrat de location de mon futur propriétaire. C'est un studio meublé situé dans une villa. Dans ce contrat il est écrit que toute personne qui dormira chez moi paiera 10 euros la nuit. Est ce légitime? Le loyer étant déjà de 535 euros...
Je vous remercie à l'avance de votre réponse.
Melle Possémé